

Les cordées de la réussite en Ile-de-France

Webinaire régional de
présentation de l'appel à projets
pour l'année scolaire 2026-2027

Jeudi 19 mars 2026

Ouverture

Patricia BLOCH,

**Conseillère de la rectrice de région académique,
Déléguée régionale académique information orientation au
rectorat de région académique IDF**

Sommaire

- Les principes fondateurs d'une cordée de la réussite
- Les ressources
- L'appel à projet : évolutions, nouveautés & points d'attention
- Le bilan du dispositif

PARTIE 1 – Les principes fondateurs d'une Cordée de la réussite

Principe 1 : permettre à chacun de réaliser son propre parcours de réussite



**Charte des Cordées
de la réussite**



Permettre à chacun de réaliser son propre parcours de réussite

PRÉAMBULE

L'École républicaine est une promesse constamment renouvelée : celle de ne laisser aucun jeune au bord du chemin et de permettre à chacun de déployer ses pléines potentialités, de libérer ses ambitions, de voir plus haut et plus loin, et de construire sa réussite.

Cela suppose d'offrir aux jeunes un véritable accompagnement, à la fois individuel et collectif, qui s'inscrit dans la perspective de la poursuite d'études supérieures et de l'insertion sociale et professionnelle. Dispositif interministériel et partenarial lancé en 2008, les Cordées de la réussite, qui répondent à cette exigence, doivent désormais changer d'échelle, avec l'extension du dispositif et des publics concernés, et de nature, avec une diversification des modalités d'accompagnement.

Support d'une politique d'égalité des chances pleinement réaffirmée, ces Cordées de la réussite de nouvelle génération visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour lutter contre l'autocensure, ouvrir les possibles et susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles s'inscrivent dans le cadre des transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup.

Fondées sur un principe de solidarité entre établissements de l'enseignement secondaire et établissements d'enseignement supérieur (écoles, universités, IUT, établissements de formation professionnelle, etc.) ou lycées avec CPGE et/ou STS, les Cordées de la réussite proposent un accompagnement continu et progressif, en amont des choix d'orientation, pour permettre à chacun d'élaborer son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé : poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

De nouvelles orientations sont ainsi données aux Cordées de la réussite :

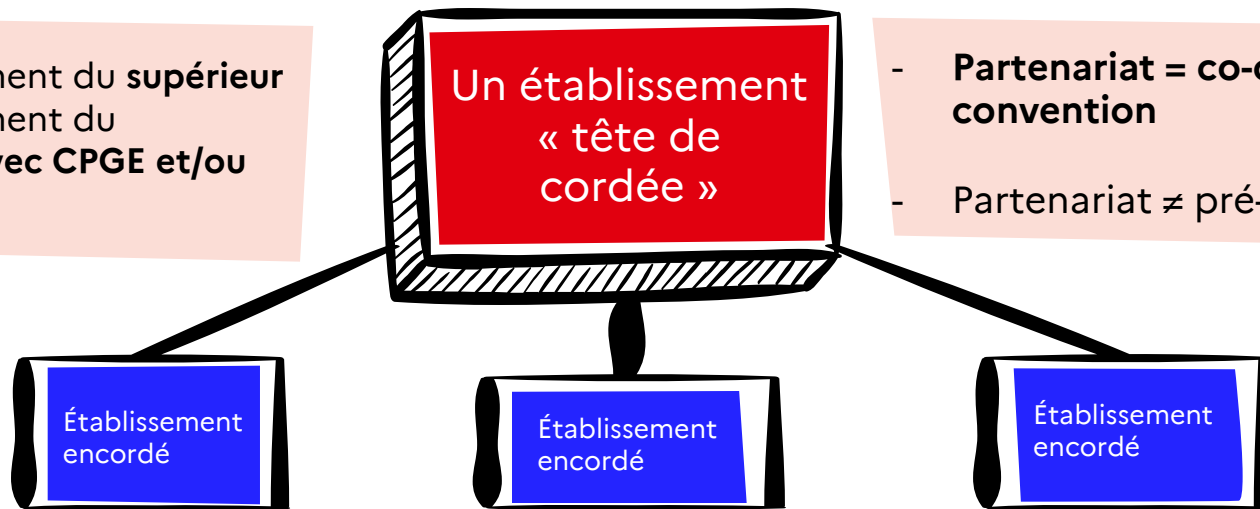
- elles s'ouvrent à une plus large part des élèves de chaque établissement encordé sans se limiter aux élèves scolairement les plus brillants ;
- elles luttent contre les stéréotypes de genre en matière d'orientation ;
- elles sont déployées en priorité dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire, ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), elles s'adressent également aux lycéens professionnels et lycéens technologiques ;
- elles sont étendues aux zones rurales et/ou isolées où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des opportunités ;
- elles offrent un accompagnement global aux élèves dans la construction de leur parcours d'orientation au moyen de multiples leviers : actions d'ouverture sociale et culturelle, conférences, rencontres inspirantes, découverte de lieux et de secteurs professionnels, travail sur les stéréotypes, activités orales, de prise de parole en public, tutorat étudiant, mentorat, mobilisation des associations, etc. ;
- elles s'ouvrent désormais aux écoles de service public, favorisant la mise en place de nouvelles « Cordées du service public » qui permettront d'élargir dans les territoires le vivier des préparatoires et candidats aux concours et métiers de la fonction publique.

La présente charte, établie par les ministères qui pilotent le dispositif des Cordées de la réussite, engage l'ensemble des acteurs qui participent au plan national ou local au dispositif des Cordées de la réussite : élèves, étudiants, établissements d'enseignement scolaire encordés et établissements d'enseignement supérieur têtes de cordée, associations, partenaires du monde économique, collectivités territoriales.

- **Égalité et équité sociale dans l'accès aux études supérieures**
- **Susciter l'ambition scolaire**
- **Construire des perspectives de poursuite d'études**
- **Lutter contre l'autocensure**
- **Mettre en place un continuum d'accompagnement à l'orientation de la 4^{ème} au lycée**

Principe 2 : la collaboration entre le supérieur et le secondaire

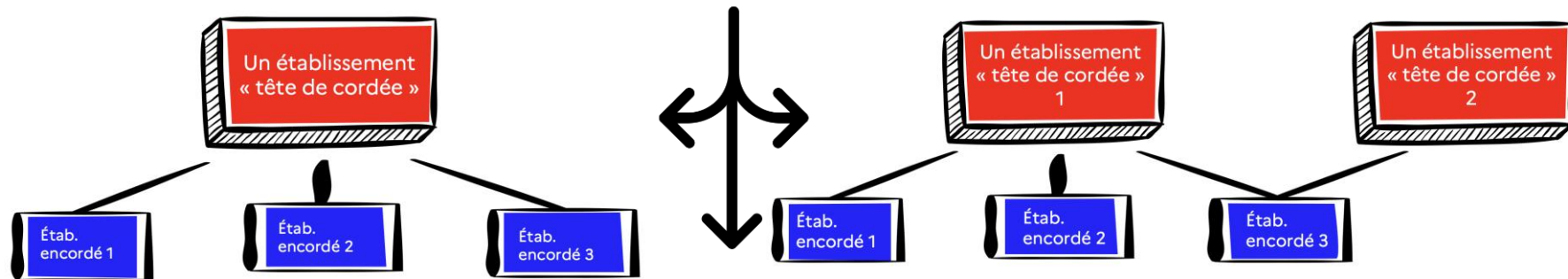
- Un établissement du **supérieur**
- Un établissement du secondaire **avec CPGE et/ou STS**



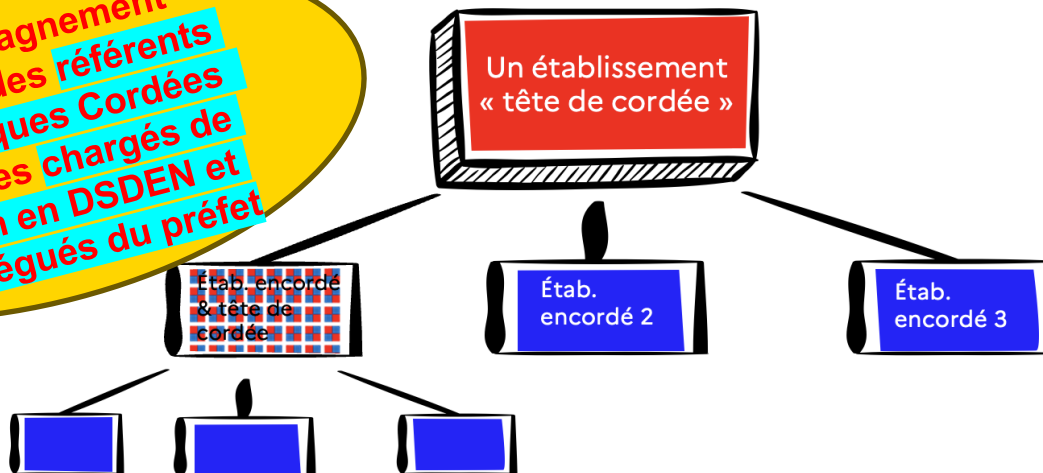
- **Partenariat = co-construction + convention**
- Partenariat \neq pré-recrutement

- collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle (continuum 4^{ème} > supérieur)
- Inscription dans le **projet d'établissement** et **vote au CA**
- Identification des élèves par l'établissement encordé dans la **base SIECLE ELEVES**
- **A minima 3 établissements encordés** pour être labellisé « Cordée de la réussite »

Principe 3 : une co-construction entre le supérieur et le secondaire



Accompagnement possible des référents académiques Cordées et / ou des chargés de mission en DSDEN et des délégués du préfet



- Solidité du diagnostic territorial partagé des besoins des élèves bénéficiaires
- Qualité et diversité pédagogique des actions menées au bénéfice des élèves
- Instances de co-pilotage installées et régulières
- Une évaluation de l'impact du dispositif

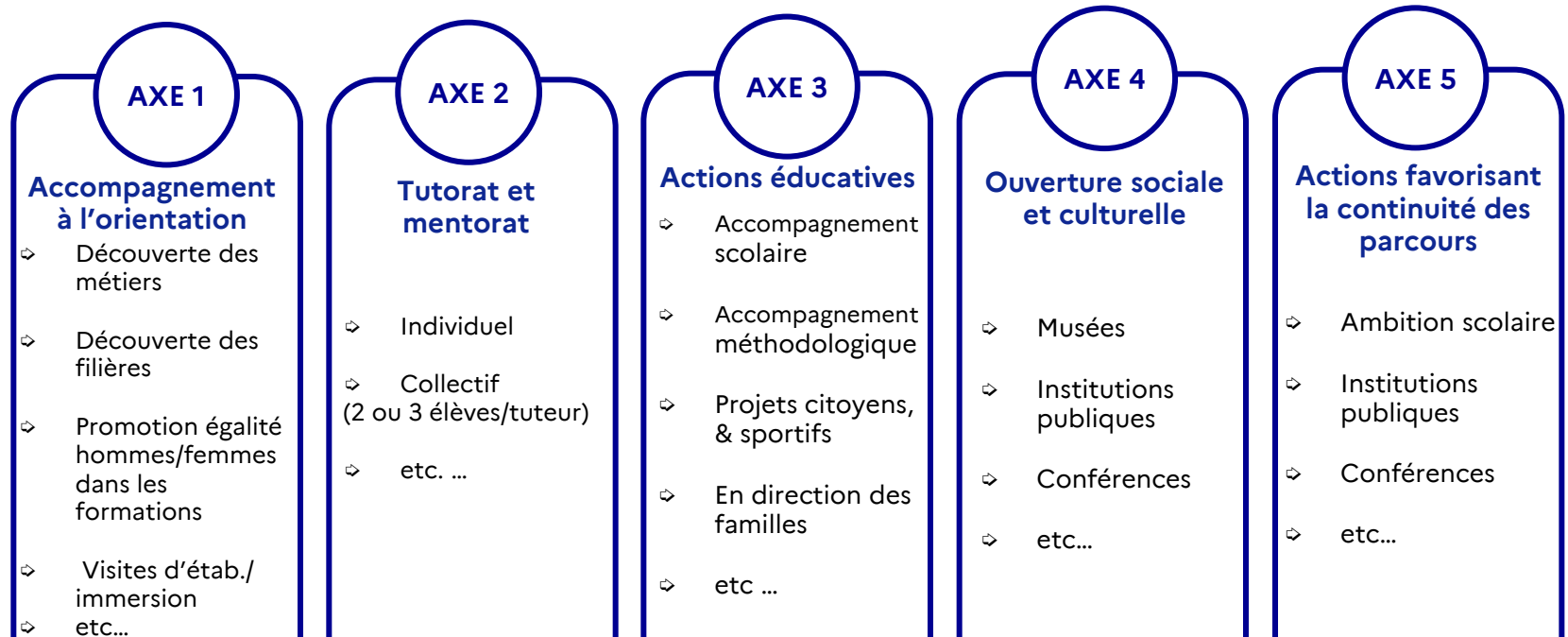
Principe 4 : des publics prioritaires

- Éducation prioritaire ou QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)
- Zones rurales et isolées
- Voie professionnelle
- Séries technologiques



- Elèves **volontaires**
 - Tagués dans la **base élèves SIECLE** par les établissements encordés (onglet « personnalisation des parcours », case « Cordées »)
 - Un **référent** « cordées de la réussite » **désigné** par le chef d'établissement (coordination et mise en œuvre, suivi des élèves, continuité des actions, en particulier lors des transitions)
-

Principe 5 : un financement exclusif d'actions au service des élèves (pas de HSE ni d'IMP à solliciter)



Principe 6 : une procédure commune en IDF sur Démarche numérique



1 appel à projet **commun**, pour l'année scolaire prochaine, à déposer par l'établissement tête de cordée : **du 1^{er} mars au 31 mai 2026**

<https://www.demarche.numerique.gouv.fr>



1 bilan du dispositif de l'année en cours à renseigner par chacune des parties : **du 15 avril au 15 septembre 2026**

<https://www.demarche.numerique.gouv.fr>

 À renseigner pour chaque Cordée de la réussite

3 financeurs distincts et complémentaires A minima 3 établissements encordés

Rectorats
BOP 231
BOP 141

**Préfecture de
région**
BOP 147

Conseil régional
**Subventions sur la
base des dépenses
réalisées**

231 : « vie étudiante » pour la
tête de cordée exclusivement :
défraiement pour tuteurs,
indemnisation référents étab
sup (...)

141 : « ens scolaire public 2D »
pour l'établissement encordé
uniquement : soutiens aux
actions de l'établissement
encordé (...)

Pour la tête de cordée
uniquement

A minima 3 établissements
encordés appartenant à une
cité éducative ou dans une
commune labellisée cité
éducative

Au moins 60% de jeunes
accompagnés dans le cadre de
la politique de la ville

Pour la tête de cordée
uniquement

Crédits de fonctionnement de
la cordée

Subvention à hauteur de 80%
des dépenses éligibles

Priorité donnée aux filières Bac
Pro / BTS et aux lycées ruraux





Pour les demandes de subventions adressées à la Préfecture de région et au Conseil régional Ile-de-France : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin pour la PRIF et sur Mes Démarches Ile-de-France pour le Conseil régional IDF.



Pour les demandes adressées à la Préfecture de région : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Voir Annexe 3 du guide d'accompagnement



Pour les demandes adressées au Conseil régional Ile-de-France : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Voir Annexe 5 du guide d'accompagnement

Après la réalisation de l'action :

- **Pour les dossiers financés par la Préfecture de région :** dépôt obligatoire via la plateforme Dauphin d'un compte rendu financier.
 - **Pour les dossiers financés au Conseil régional :** dépôt obligatoire d'un bilan au moment de la demande de versement du solde de la subvention.
-



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*




**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARTIE 2 – Les ressources

Les textes et ressources

 BO du **27 août 2020** présentant la lettre de cadrage des Cordées de la réussite.

Lien vers la version intégrale: https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/pid20536/bulletin_officiel.html?cbo=1&cid_bo=153433

 Charte des Cordées de la réussite.

Lien de téléchargement: <https://www.cordeesdelareussite.fr/les-textes-officiels-et-les-ressources/La-charte-2021-des-cordees-de-la-reussite-signee-par-les-ministeres-du-MEN-et-du-MESRI>

 Pages internet dédiées aux Cordées de la réussite.

Lien : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>

Lien : <https://www.ac-creteil.fr/les-cordees-de-la-reussite-121633>

Lien : <https://www.ac-versailles.fr/les-cordees-de-la-reussite-122864>

Lien : https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2303457/ed-cordees-de-la-reussite-portail


Lien : <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/les-cordees-de-la-reussite>

 Les adresses génériques des personnes référentes à contacter :

RECTORATS : Académie de Créteil : cordeesdelareussite@ac-creteil.fr
Académie de Paris : cordeesdelareussite@ac-paris.fr
Académie de Versailles : cordeesdelareussite@ac-versailles.fr

PREFECTURE DE REGION : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

CONSEIL REGIONAL IDF : cordeesdelareussite@iledefrance.fr

 Le guide d'accompagnement « Cordées de la réussite » :
Appel à projet 2026-2027



Les outils et ressources Onisep Cordées de la réussite



Les outils disponibles sur la plateforme Avenir(s)

Pour les élèves

Je découvre ma Cordée

Vous allez participer à une Cordée de la réussite cette année. Cette rubrique vous permet de noter toutes les informations concernant votre Cordée.



Je prépare et j'exploite les actions de ma Cordée au collège

Dans le cadre de votre Cordée, vous allez participer à différentes actions tout au long de l'année. Dans cette rubrique, vous trouverez des fiches à compléter avant et après chaque action.



Je fais le bilan de ma Cordée au collège

Vous avez participé à différentes actions cette année dans le cadre des Cordées de la réussite. Il est temps de faire le bilan de votre année !



Pour les référents et référentes en EPLE




Les Cordées de la Réussite
Le journal de ma Cordée



Les ressources disponibles sur la plateforme Avenir(s)

Des activités pédagogiques qui s'intègrent dans une progression (collège/lycée)



Activité Médiation
Découvrir les Cordées de la réussite au collège
55 min



Activité Médiation
Découvrir les Cordées de la réussite au lycée
55 min



Activité Médiation
Présenter ma Cordée de la réussite lors d'un événement



Activité Médiation
Faire le bilan annuel de sa Cordée au collège
55 min



Activité Médiation
Faire le bilan annuel de sa Cordée au lycée
55 min

Les ressources disponibles sur la plateforme Avenir(s)

Collège_Cordées_réussite - 25/26 - Progression pédagogique

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
		<p>Ressources</p> <p>Découvrir les Cordées de la réussite au collège</p>	<p>Ressources</p> <p>Le portfolio Avenir(s), c'est quoi ?</p>		
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
			<p>Ressources</p> <p>Présenter ma Cordée de la réussite lors d'un événement</p>	<p>Ressources</p> <p>Faire le bilan annuel de sa Cordée au collège</p>	

→ Utiliser une progression pédagogique pré-construite

Modèles de progressions pédagogiques

Collège_Cordées_réussite - 25/26 - Progression pédagogique ▾

[Consulter la progression pédagogique](#) ⌵

PDF

Annuler ⌵

Enregistrer



Le guide des référents et référentes Cordées de la réussite 2^e édition



1. Les Cordées de la réussite, qu'est-ce que c'est ?

2. Quels sont les acteurs des Cordées de la réussite ?

3. Pour combien de temps les établissements s'engagent-ils dans le dispositif ?

4. Comment s'organise une Cordée sur l'année ?

5. Quelles modalités pour élaborer un projet de Cordée et bénéficier de subventions ?

6. Quels financements pour une Cordée ?

7. Quelles sont vos missions en tant que référent ou référente Cordée ?





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


 **Région
île de France**

 **LES
CORDÉES
DE LA
RÉUSSITE**

PARTIE 3 - L'appel à projets 2026-2027 : nouveautés & points d'attention

Film annuel d'un projet Cordée de la réussite

Appel à projets 2026-2027

	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	08/26	09/26	10/26	11/26	12/26	01/27	02/26
RECT.	Suivi AAP 2026/2027				Comm val.			Répartition financements	Notif			
PREF.	Suivi AAP 2026/2027				Comm val.			Répartition financements	Notif			
REG.	Suivi AAP 2026/2027				Comm val.		Vote en CP	Not.				
EPLÉ	Co-construction AAP 2026/2027							Actions 2026/2027 				

La structuration de l'appel à projet (AAP)

Partie 1 : Informations générales concernant la cordée de la réussite 2026-2027

En cas de financement obtenu cette année par la politique de la ville, un bilan intermédiaire 2025/2026 doit être renseigné

Partie 2. Financements sollicités pour financer la tête de Cordée 2026-2027

Partie 3. Construction de la cordée de la réussite 2026-2027

Programme d'actions 2026-2027 coconstruit avec les établissements encordés
Objectifs et suivi des élèves

Partie 4. Composition de la cordée de la réussite 2026-2027 et structures de pilotage mises en place

Invitation possible pour la saisie par les établissements encordés
Focus sur les partenariats extérieurs
Articulation avec les acteurs de la politique de la ville

Partie 5. Moyens humains mobilisés pour mettre en œuvre la Cordée de la réussite


Facultatif. Informations complémentaires éventuelles

Partie 1- Un dépôt par la tête de cordée sur « Démarches » (du 1er mars au 31 mai 2026)



Appel à projets 2026-2027 pour le déploiement des Cordées de la réussite en Île-de-France

 Temps de remplissage estimé : 53 min (variable selon les options choisies)

 Date limite : 31 mai 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Format attendu : 14 chiffres. Exemple : 500 001 234 56789

13002950700014

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer



Pour les projets 2025/2026 financés par le BOP 147 (1)

Quel est le statut de cette Cordée de la réussite ? *

- Projet validé et réalisé en 2025-2026
- Nouvelle Cordée de la réussite 2026-2027

Si le projet a été validé en 2025-2026, avez-vous reçu, à ce titre des crédits "Politique de la ville (BOP 147)" de la Préfecture de région Île-de-France et/ou des crédits de la région Île-de-France ? *

- Oui Non



2. POLITIQUE DE LA VILLE / RÉGION - BILAN INTERMÉDIAIRE OBLIGATOIRE 2025-2026

Focus sur le bilan intermédiaire obligatoire

Ce bilan intermédiaire est obligatoire pour tous les projets ayant bénéficié, en 2025-2026 de crédits "Politique de la ville" de la Préfecture de région Île-de-France.

EN L'ABSENCE DE BILAN INTERMÉDIAIRE, AUCUNE NOUVELLE DEMANDE DE FINANCEMENT NE SERA ÉTUDIÉE POUR 2026/2027.

Pour les projets 2025/2026 financés par le BOP 147 (2)

Focus sur le bilan intermédiaire obligatoire

Ce bilan intermédiaire est obligatoire pour tous les projets ayant bénéficié, en 2025-2026 de crédits "Politique de la ville" de la Préfecture de région Île-de-France.

EN L'ABSENCE DE BILAN INTERMÉDIAIRE, AUCUNE NOUVELLE DEMANDE DE FINANCEMENT NE SERA ÉTUDIÉE POUR 2026/2027.

Nom de l'établissement tête de Cordée 2025-2026 : *

Cliquez sur le nom de votre établissement. Vous aurez ensuite la possibilité de sélectionner la Cordée de la réussite pour laquelle vous souhaitez compléter le bilan intermédiaire 2025-2026.

CENTRALE SUPÉLEC

- AGROPARISTECH
- ALBERT DE MUN - ASS LTP
- ENSAD - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS
- LYCEE ALFRED COSTES (BOBIGNY)
- LYCEE ENC BESSIÈRES
- AMGN - Académie Militaire de la Gendarmerie Nationale
- CAMPUS AGRO PARIS-SACLAY
- CAMPUS MODE MÉTIERS D'ART ET DESIGN
- CENTRALE SUPÉLEC**
- CNAM - CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
- CNSMD - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS
- EBI - ÉCOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE
- ÉCOLE DES MINES PARIS - PSL
- ÉCOLE ESTIENNE
- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE - PSL
- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

Nom de l'établissement tête de Cordée 2025-2026 : *

Cliquez sur le nom de votre établissement. Vous aurez ensuite la possibilité de sélectionner la Cordée de la réussite pour laquelle vous souhaitez compléter le bilan intermédiaire 2025-2026.

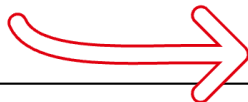
CENTRALE SUPÉLEC

Dénomination de la Cordée de la réussite 2025-2026 : *

Sélectionnez

- EcoClubs
- Michelin - Cordée mutualisé Paris Saclay
- Open - Cordée mutualisé Paris Saclay
- PourQuoi Pas Moi - Cordée mutualisé Paris Saclay
- Scientifilles

Des menus déroulants
pré-complétés



Partie 2- Focus sur les demandes de financement (1)

Indiquez TOUS les financements que vous sollicitez pour financer la tête de Cordée en 2026 - 2027 : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Les demandes pour lesquelles les montants ne sont pas renseignés ou différent par rapport au budget prévisionnel télévisé ci-dessus NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Nous vous demandons la plus grande vigilance concernant cette partie.

- La Préfecture de région Île-de-France
- Le Conseil régional Île-de-France
- Le rectorat de Créteil
- Le rectorat de Paris
- Le rectorat de Versailles

3.1. Montant du financement demandé à la Préfecture de région Île-de-France (BOP 147: "Politique de la ville")

Montant du financement demandé à la Préfecture de région Île-de-France (min. 2000 €) *

Compléter cette partie seulement dans le cas d'une demande de financement à la Préfecture de région Île-de-France (dans le cas contraire, indiquez "0").

Pour les demandes adressées à la Préfecture de région : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026)

- J'ai bien pris connaissance du fait que si des financements sont sollicités auprès de la Préfecture de région Île-de-France (min. 2000 €), un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme Dauphin : *

Plateforme Dauphin: <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026).

Les demandes de financement non renseignées sur Dauphin NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

3.2. Montant du financement demandé au Conseil régional Île-de-France ("Accès à l'enseignement supérieur") :

Montant du financement demandé au Conseil régional Île-de-France (min. 5000 € /max. 40 000€) : *

Compléter cette partie seulement dans le cas d'une demande de financement au Conseil régional Île-de-France (dans le cas contraire, indiquez "0").

Pour les demandes adressées au Conseil régional Île-de-France : un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme "Mes démarches Île-de-France" : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026)

- J'ai bien pris connaissance du fait que si des financements sont sollicités auprès du Conseil régional Île-de-France, un dépôt est nécessaire en parallèle sur la plateforme "Mes démarches Île-de-France" : *

Plateforme "Mes démarches Île-de-France" : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> (plateforme ouverte du 1er mars au 31 mai 2026).

Un budget prévisionnel vous sera demandé au moment de ce dépôt.

Les demandes de financement non renseignées sur "Mes démarches Île-de-France" NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Focus sur les demandes de financement (2)

Indiquez TOUS les financements que vous sollicitez pour financer la tête de Cordée en 2026 - 2027 : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Les demandes pour lesquelles les montants ne sont pas renseignés ou différent par rapport au budget prévisionnel télévisé ci-dessus NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Nous vous demandons la plus grande vigilance concernant cette partie.

- La Préfecture de région Île-de-France
- Le Conseil régional Île-de-France
- Le rectorat de Créteil
- Le rectorat de Paris
- Le rectorat de Versailles

3.3. Montant(s) du financement demandé(s) aux rectorats des académies de Créteil et/ou de Paris et/ou de Versailles :

Focus sur le BOP 231 ("Vie étudiante")

Les crédits demandés au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") sont versés directement par les académies aux ÉTABLISSEMENT TÊTES DE CORDÉES afin de déployer les actions entre septembre 2026 et juin 2027.

Nous vous conseillons de solliciter des financements BOP 231 auprès de l'académie (ou des académies) dans laquelle (ou lesquelles) la Cordée de la réussite est déployée.

RAPPEL:

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.



Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Créteil : *

Complétez cette partie avec le montant que vous sollicitez au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Créteil (dans le cas contraire, indiquez "0").

Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Paris : *

Complétez cette partie avec le montant au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Paris (dans le cas contraire, indiquez "0").

Montant TOTAL du financement demandé au rectorat de Versailles : *

Complétez cette partie avec le montant au titre du BOP 231 ("Vie étudiante") seulement dans le cas d'une demande de financement au rectorat de l'académie de Versailles (dans le cas contraire, indiquez "0").

Focus sur la Semaine nationale des Cordées de la réussite 2027

Focus sur la Semaine nationale des Cordées de la réussite (1ÈRE SEMAINE FÉVRIER 2027)

Lorsqu'une Cordée de la réussite obtient un ou plusieurs financement(s), la tête de Cordée s'engage à organiser un ou plusieurs actions de valorisation du dispositif lors de la semaine nationale des Cordées de la réussite, qui aura lieu la 1ÈRE SEMAINE DE FÉVRIER 2027.

La tête de Cordée s'engage également à informer tous les financeurs de cette (ces) action(s) de valorisation : actions menées, modalités, horaires, adresse, établissements impliqués...

Partie 3- Le descriptif des actions

4. PARTIE 3. CONSTRUCTION DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2026-2027

4.1. Programme d'actions 2026-2027 co-construit avec les établissements encordés

Types d'actions construites au bénéfice des élèves des établissements encordés : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Sélectionnez dans la liste TOUS les types d'actions que vous allez mettre en place au bénéfice des élèves des établissements encordés.

Chaque choix fera apparaître un cadre pour permettre de décrire plus précisément les actions menées.

- Accompagnement à l'orientation
- Ouverture sociale et culturelle
- Actions favorisant la continuité des parcours
- Actions pédagogiques
- Actions de tutorat et/ou de mentorat

Modalités retenues pour mettre en oeuvre le programme d'action 2026-2027 au bénéfice des élèves du secondaire : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Sélectionnez dans la liste TOUTES les modalités que vous allez retenir pour mettre en oeuvre les actions au bénéfice des élèves des établissements encordés en 2026-2027.

Sélectionnez ou commencez à saisir



Le descriptif des actions

Action / Visite culturelle

Atelier compétences psychosociales

Atelier orientation

Conférence scientifique

Jeux / Concours

Renforcement / Approfondissement des compétences disciplinaires et transversales (oral, soutien scolaire...)

Réunion d'information sur les filières du supérieur

Stage / immersion en milieu scolaire

Atelier de préparation à l'insertion professionnelle (CV, lettres de motivation...) X

Stage / Immersion en milieu professionnel X

| Sélectionnez ou commencez à saisir



Décrivez le contenu prévu dans "Atelier de préparation à l'insertion professionnelle" : *

Décrivez le contenu prévu dans "Stage / Immersion en milieu professionnel" : *

Des menus
déroulants
pré-
complétés



Des
encarts
libres pour
préciser le
descriptif

Le descriptif des actions

4.2. Objectifs de la Cordée de la réussite 2026-2027 et suivi des élèves

Quel est le diagnostic territorial de départ? *

Quels sont les critères d'évaluation établis pour mesurer les impacts directs de votre action ? *

RAPPEL DES IMPACTS À ÉVALUER :

- 1) Impacts directs sur le dispositif : taux de présence / absentéisme aux séances de tutorat, taux d'abandon en cours d'année (et dans ce cas le motif d'abandon), taux de satisfaction auprès des élèves/tuteurs/ partenaires.
- 2) Impacts sur les parcours des jeunes : prévention du décrochage scolaire, prévention des violences scolaires, amélioration des résultats scolaires, diversification des choix scolaires/professionnels, stimulation de l'ouverture au monde et de l'émancipation.
- 3) Impacts sur les territoires : impacts sur le projet de territoire (dont notamment sur les dynamiques des cités éducatives), sur les enjeux de la politique de la ville en termes de décrochage des acteurs et des populations (comment est favorisé leur accès aux dispositifs de droit commun ?).

Partie 4- La composition de la Cordée de la réussite (1)

5.1. Composition de la Cordée de la réussite 2026-2027

Merci d'indiquer si le projet a été co-construit entre l'établissement tête de Cordée et les établissements encordés : *

La co-construction du projet repose sur un diagnostic partagé, des réunions régulières, une information réciproque des parties, un bilan partagé en fin d'année... Cet indicateur est primordial et sera évalué lors du bilan de l'action.

Oui Non

Nombre total d'établissements encordés : *

Préciser le nombre total de lycées et de collèges encordés dans la Cordée de la réussite en 2026-2027.

Chacun des établissements fera l'objet d'une saisie spécifique pour plus de précision sur le profil des élèves et sur le déploiement des actions en interne.

Département(s) des établissements encordés : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Plusieurs choix possibles.

Indiquez le ou les département(s) des établissements encordés.

Sélectionnez ou commencez à saisir



Nombre total d'élèves du secondaire bénéficiaires prévus toutes actions confondues : *

Il sera possible de préciser le nombre prévisionnel par établissement lors de la saisie spécifique à chaque établissement encordé.

Nombre d'élèves du secondaire bénéficiaires issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ou scolarisés dans un établissement situé en QPV / REP / REP + / cité éducative) toutes actions confondues : *

Liste des QPV sur le site sigville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Cartographie des cités éducatives disponible sur le site :

<https://carto-ce.github.io/ce/>

Il sera possible de préciser le nombre prévisionnel par établissement lors de la saisie spécifique à chaque établissement encordé.



Partie à
compléter
par la tête
de Cordée

La composition de la Cordée de la réussite (1)

Dossier n° 29591227 - En brouillon depuis le 25 février 2026 à 11:58

Expirera le 25/05/2026 (3 mois après la dernière modification du dossier)

Inviter une personne à modifier ce dossier

Votre identité ▾

Partie à compléter par la
tête de Cordée

Saisie d'un établissement encordé :

[1] Saisie d'un établissement encordé :

⊕ Ajouter un élément à « Saisie d'un établissement encordé : »

Donner la main à un
établissement encordé
pour qu'il puisse saisir
directement les
informations

Autant d'invitations que
d'établissements engagés
dans le dispositif pour
mettre à jour la liste

La composition de la Cordée de la réussite (2)

Dossier n° 29591227 - En brouillon depuis le 25 février 2026 à 11:58

Expirera le 25/05/2026 (3 mois après la dernière modification du dossier)

 [Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Votre identité ▾

[1] Saisie d'un établissement encordé : ▾

[2] Saisie d'un établissement encordé : ▾

Focus sur la saisie des établissements encordés

Nous vous conseillons d'inviter chacun des responsables des établissements encordés à compléter les renseignements pour son propre établissement.

Les établissements n'ayant pas complété leurs renseignements à la clôture du dossier ne seront pas considérés comme encordés dans le dispositif pour l'année scolaire 2026-2027.

Si vous ne souhaitez pas inviter les chefs des établissements encordés, nous vous invitons à entrer les informations demandées pour CHACUN des établissements encordés.

Numéro UAI/RNE de l'établissement encordé : *

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez taper les premiers caractères de votre UAI/RNE puis le sélectionner dans la liste.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lorsque vous sélectionnez l'UAI/RNE de l'établissement car plusieurs informations y sont automatiquement rattachées (QPV, REP/REP+...)

Sélectionnez ou commencez à saisir



Nombre prévisionnel d'élèves de cet établissement bénéficiaires des actions en 2026-2027 : *

Préciser les voies concernées par les actions menées dans cet établissement encordé en 2026-2027 : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

- Collège
- Voie générale
- Voie technologique
- Voie professionnelle



Partie à compléter par la
tête de Cordée OU par les
établissements encordés

La composition de la Cordée de la réussite (3)

Dossier n° 29591227 - En brouillon depuis le 25 février 2026 à 11:58

Expirera le 25/05/2026 (3 mois après la dernière modification du dossier)

 [Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Votre identité ▾



Partie à compléter par la
tête de Cordée OU par les
établissements encordés

Focus sur le BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré")

Les crédits demandés au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré") sont versés directement par les académies aux EPLE encordés afin de financer les actions au profit de leurs élèves bénéficiaires entre septembre 2026 et juin 2027. (voir académie de rattachement déclarée à la question précédente).

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable.

Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Montant du financement demandé par cet établissement encordé auprès de l'académie de rattachement ★

Complétez cette partie avec le montant demandé au titre du BOP 141 ("Enseignement scolaire public du second degré"), dans le cas contraire, indiquez "0" POUR L'ÉTABLISSEMENT. Votre demande de financement sera étudiée par votre académie de rattachement.

Le cas échéant, le financement éventuellement accordé sera versé directement À L'ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ.

J'ai bien pris connaissance du fait que les montants sollicités auprès des 3 rectorats sont **EXCLUSIVEMENT des crédits et non des IMP.** ★

L'attribution des IMP destinées à rétribuer les référents Cordées de la réussite dépend de chacun des trois rectorats. Elle ne peut faire l'objet d'une demande préalable. Les Cordées de la réussite ne financent pas d'autres IMP que celles à destination des référents Cordées de la réussite.

Le nom du référent Cordée de la réussite de l'établissement est-il déjà connu ?

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Oui Non Non renseigné

NOM et prénom du référent Cordée de la réussite en établissement :

Nous recommandons la plus grande vigilance pour s'assurer, en amont de la désignation du référent Cordées de la réussite en établissement, que le personnel sollicité est éligible à la perception d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

La composition de la Cordée de la réussite (3)


Dossier n° 29591227 - En brouillon depuis le 25 février 2026 à 11:58

Expirera le 25/05/2026 (3 mois après la dernière modification du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier

Votre identité ▾



 Supprimer [2] Saisie d'un établissement encordé :

⊕ Ajouter un élément à « Saisie d'un établissement encordé : »

Partie à compléter par la tête de Cordée OU par chaque établissement encordé

Possibilité de supprimer la saisie de l'établissement encordé s'il ne participe finalement plus au projet

Les partenaires extérieurs

5.2. Partenaires extérieurs intervenant dans la Cordée de la réussite 2026-2027

Focus sur les partenariats extérieurs dans le cadre des Cordées de la réussite

Les têtes de Cordées et les établissements encordés sont encouragés à développer leur réseau partenarial avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives pour dynamiser leurs actions et leur ancrage territorial.

Nous engageons les établissements à vérifier en amont l'agrément des partenaires extérieurs auprès de l'Éducation nationale. Si une association ne détient pas encore d'agrément, des démarches doivent être effectuées auprès de la DSDEN.

La Cordée de la réussite 2026-2027 prévoit-elle la participation de partenaires extérieurs ? *

Informations à compléter si vous avez des partenariats avec d'autres structures dans le cadre de votre projet.

Vous pourrez préciser le nom des partenaires extérieurs à la question suivante (entreprises, associations, institutions...).

Oui Non

Nom des partenaires extérieurs : *

Entreprises, associations, institutions...

Si plusieurs partenaires extérieurs sont concernés, indiquez leur nom séparés par des virgules.

Avez-vous prévu de reverser une partie de votre financement à un partenaire dans le cadre de votre action ? *

Attention, dans le cas d'un reversement d'une partie du financement à une autre structure, il est important que ce montant ne représente pas la majorité du financement (une convention financière avec la structure partenariale doit être établie et être tenue à disposition de l'administration).

Oui, une PARTIE des financements reçus sera reversée à un partenaire extérieur

Non, les financements reçus seront gérés par la tête de Cordée

L'articulation avec la politique de la ville

Indiquez TOUS les financements que vous sollicitez pour financer la tête de Cordée en 2026 - 2027 : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Les demandes pour lesquelles les montants ne sont pas renseignés ou différent par rapport au budget prévisionnel télévisé ci-dessus NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

Nous vous demandons la plus grande vigilance concernant cette partie.

- La Préfecture de région Île-de-France
- Le Conseil régional Île-de-France
- Le rectorat de Créteil
- Le rectorat de Paris
- Le rectorat de Versailles

5.3. L'articulation avec les acteurs de la politique de la ville 2026-2027

Focus sur l'articulation entre les Cordées de la réussite et les acteurs de la politique de la ville

Pour les Cordées qui relèvent de la politique de la ville, les projets doivent être pensés en partenariat avec les acteurs de la politique de la ville (délégués du Préfet, associations, collectivités locales), et doivent s'inscrire notamment dans le cadre des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Les projets ayant pour objectif de cibler a minima 3 établissements encordés appartement à une cité éducative, les pilotes des cités éducatives doivent de ce fait être associés à la mise en œuvre de la Cordée de la réussite.

Contact des pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s)

Vous pouvez ajouter plusieurs pilotes. Pour chacun d'eux, il faudra renseigner son NOM/prénom et son adresse mail professionnelle.

Pour toute information complémentaire ou recherche de contacts, vous pouvez écrire à : pref-mission-ville@paris.gouv.fr


[1] Contact des pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s)

NOM et prénom du pilote 1 :

Adresse mail professionnelle du pilote 1 :

Exemple : adresse@mail.com

 Supprimer [1] Contact des pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s)

 Ajouter un élément à « Contact des pilotes de la/des cité(s) éducative(s) concernée(s) »

Partie 5- Moyens humains

Identifier le :

- **Responsable administratif** : la personne à qui les décisions relatives au traitement du présent dossier et les notifications de financement sont adressées.
- **Responsable financier** : la personne à qui les décisions et les notifications sont adressées
- **Référent pédagogique** : le contact à privilégier pour les questions relatives aux actions menées (organisation et mise en oeuvre des actions, calendriers, relations avec les établissements encordés...). Il peut être le même que le référent administratif.

Facultatif- Informations supplémentaires

7. FACULTATIF. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Je souhaite rédiger une remarque complémentaire à destination des instructeurs : *

Oui Non

Commentaire libre (facultatif) :

Je souhaite téléverser un document complémentaire à destination des instructeurs :

Oui Non Non renseigné



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

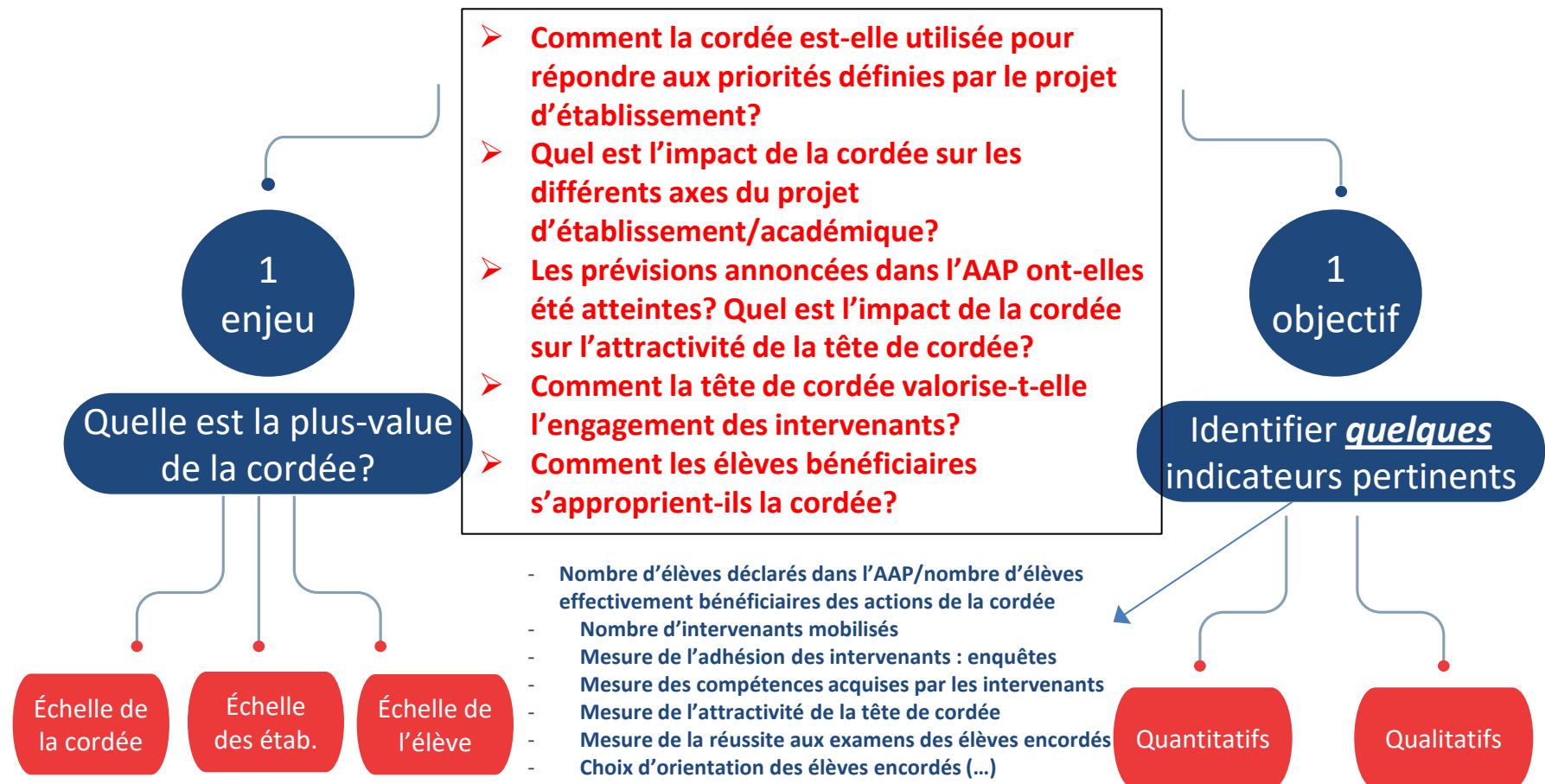
 **Région
île de France**

 **LES
CORDÉES
DE LA
RÉUSSITE**

PARTIE 4 - Le bilan du dispositif des Cordées de la réussite 2025-2026

Les principes d'un bilan partagé des actions (tête de cordée/EPLE encordés)

Bilan pédagogique et étude d'impact sur les élèves



La structuration du bilan du dispositif « [Demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr) » du 15 avril au 15 septembre 2026

Partie 1 : Informations générales concernant la Cordée de la réussite 2025-2026

Partie 2. Bilan budgétaire de la Cordée 2025/2026 (*uniquement têtes de cordée*)

Partie 3. Bilan qualitatif de la Cordée 2025/2026

Partie 1- Le bilan du dispositif Cordées de la réussite 2025-2026

« [Demarche.numerique.gouv.fr](https://demarche.numerique.gouv.fr) »
(du 15 avril au
15 septembre 2026)



BILAN - Cordées de la réussite déployées en Île-de-France en 2025-2026

🕒 Temps de remplissage estimé : 46 min (variable selon les options choisies)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Format attendu : 14 chiffres. Exemple : 500 001 234 56789

13002950700014

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous à service comptable.

Continuer

1. PARTIE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2025-2026

Focus sur le bilan 2025-2026 des Cordées de la réussite (À COMPLÉTER ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 SEPTEMBRE 2026) :

1 Cordée de la réussite = 1 bilan

- Si vous êtes TÊTE DE CORDÉE :

Attention, en l'absence de ce bilan, la commission régionale 2026-2027 se réserve le droit de NE PAS FINANCER la Cordée 2026-2027 en cas de dépôt d'un nouveau dossier pour cette Cordée.

Si vous avez piloté plusieurs Cordées de la réussite en 2025-2026, vous devez compléter 1 bilan par Cordée.

- Si vous êtes ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ et que vous avez été engagé dans plusieurs Cordées de la réussite en 2025-2026, vous devez compléter 1 bilan par Cordée de la réussite.

Indiquez si vous remplissez ce bilan en qualité de : *

- Tête de Cordée
- Établissement encordé

1 Cordée = 1 bilan

Le bilan du dispositif Cordées de la réussite 2026-2027

1. PARTIE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2025-2026

Focus sur le bilan 2025-2026 des Cordées de la réussite (À COMPLÉTER ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 SEPTEMBRE 2026) :

1 Cordée de la réussite = 1 bilan

- Si vous êtes TÊTE DE CORDÉE :

Attention, en l'absence de ce bilan, la commission régionale 2026-2027 se réserve le droit de NE PAS FINANCER la Cordée 2026-2027 en cas de dépôt d'un nouveau dossier pour cette Cordée.

Si vous avez piloté plusieurs Cordées de la réussite en 2025-2026, vous devez compléter 1 bilan par Cordée.

- Si vous êtes ÉTABLISSEMENT ENCORDÉ et que vous avez été engagé dans plusieurs Cordée de la réussite en 2025-2026, vous devez compléter 1 bilan par Cordée de la réussite.

Indiquez si vous remplissez ce bilan en qualité de : *

- Tête de Cordée
- Établissement encordé

Numéro UAI/RNE de l'établissement encordé : *

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez taper les premiers caractères de votre UAI/RNE puis le sélectionner dans la liste.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lorsque vous sélectionnez l'UAI/RNE de l'établissement car plusieurs informations y sont automatiquement rattachées.

Sélectionnez ou commencez à saisir



Votre établissement appartient-il à l'une (ou plusieurs) des catégories ci-dessous ? *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

- REP / REP+ / Cité éducative / QPV / Zone rurale
- Aucune de ces catégories

Partie 2- Bilan budgétaire (1)

2. PARTIE 2 - BILAN BUDGÉTAIRE DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2025-2026

Indiquez TOUS les financements que vous avez reçus pour financer la Cordée de la réussite en 2025 - 2026 : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

Pour compléter cette partie, nous vous recommandons de vous munir des notifications de financement reçues de la part des différents financeurs à l'automne 2024.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre secrétariat général / intendance / service financier.

- La préfecture de région Île-de-France
- Le conseil régional Île-de-France
- Les rectorat(s) de Créteil et/ou de Paris et/ou de Versailles
- Pas de financement

Focus sur les comptes-rendus financiers de subvention

Le compte-rendu financier de subvention* a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

1. Concernant les crédits reçus de la Préfecture de région Île-de-France

Ce bilan reprend les éléments contenu dans le CERFA N°15059-02. Il est à compléter ci-dessous et à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ, À LA FIN DE VOTRE SAISIE, DE TÉLÉCHARGER VOTRE DOSSIER ET DE LE TÉLÉVERSER SUR LA PLATEFORME DAUPHIN.

2. Concernant les crédits reçus des 3 rectorats franciliens

Ce bilan est à compléter impérativement avant le 15 septembre 2026.

Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de financement.

3. Concernant les subventions reçues du Conseil régional Île-de-France

Ce bilan est à compléter impérativement avant le 15 septembre 2026.

Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de financement.

VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ, À LA FIN DE VOTRE SAISIE, DE TÉLÉCHARGER VOTRE DOSSIER ET DE LE TRANSMETTRE À LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (cordeesdelareussite@iledefrance.fr)

2.1. Récapitulatif des financements reçus en 2025-2026

Tableau de bilan financier de la Cordée de la réussite 2025-2026 : *

Le modèle ci-joint est à compléter sans en modifier la forme.

[Télécharger le modèle](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

DOCX – 47,5 ko

Taille maximale autorisée : 200 Mo. Formats acceptés : jpeg, png, pdf, zip, tiff, ...

Aucun fichier sélectionné.

Total des CHARGES 2025-2026 : *

Indiquez le montant total des charges directes + charges indirectes porté sur le bilan financier télévisé ci-dessus.

Si le montant est "0", indiquez 0.

Total des PRODUITS 2025-2026 : *

Indiquez le montant total des ressources directes + ressources propres porté sur le bilan financier télévisé ci-dessus.

Si le montant est "0", indiquez 0.

Total des EMPLOIS ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2025-2026 : *

Indiquez le montant total des emplois et contributions volontaires en nature porté sur le bilan financier télévisé ci-dessus.

Si le montant est "0", indiquez 0.

Total des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2025-2026 : *

Indiquez le montant total des contributions volontaires en nature porté sur le bilan financier télévisé ci-dessus.

Si le montant est "0", indiquez 0.

2.2. Autres données de bilan budgétaire 2025-2026

Indiquez les règles de répartition des charges indirectes affectées au projet : *

Exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.

Bilan budgétaire (2)

En 2025-2026, avez-vous reversé une partie de votre financement à un partenaire extérieur ? *

Attention, dans le cas d'un reversement d'une partie du financement à une autre structure, il est important que ce montant ne représente pas la majorité du financement (une convention financière avec la structure partenaire doit être établie et être tenue à disposition de l'administration).

- Oui, une PARTIE des financements reçus a été reversée à un partenaire extérieur
- Non, les financements reçus ont été gérés par la tête de Cordée

J'ai bien pris connaissance du fait que si des financements ont été reçus en 2025-2026 de la Préfecture de région Île-de-France, il est nécessaire de téléverser le présent bilan sur la plateforme Dauphin : *

Plateforme Dauphin: <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

VOUS POURREZ TÉLÉCHARGER VOTRE BILAN APRÈS SA VALIDATION.

J'ai bien pris connaissance du fait que si une subvention a été reçue en 2025-2026 du Conseil régional Île-de-France, il est nécessaire de transmettre le présent bilan à la région Île-de-France : *


Contact: cordeesdelareussite@iledefrance.fr

VOUS POURREZ TÉLÉCHARGER VOTRE BILAN APRÈS SA VALIDATION.

POUR LES TÊTES DE CORDÉE ATTRIBUTAIRES DE LA SUBVENTION RÉGIONALE, LE BILAN EST À TRANSMETTRE AU MOMENT DE LA DEMANDE DE SOLDE.

Facultatif : Pièces complémentaires :

Vous pouvez joindre ici tous les documents complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance des financeurs (factures, photographies, articles de presse, rapports expliquant les points positifs et les difficultés des actions, flyers, tableaux...).

 Ajouter un élément à « Facultatif : Pièces complémentaires : »

Partie 3- Bilan qualitatif (1)

2. PARTIE 3 - BILAN QUALITATIF DE LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE 2025-2026

2.1. Bilan du co-pilotage de la Cordée 2025-2026

En 2025-2026, avez-vous participé à la **semaine des Cordées de la réussite (du 2 au 7 février 2026)** : *

Oui Non

Comment avez-vous valorisé les actions menées dans le cadre de la Cordée de la réussite ? *

Exemples : flyers/documents, site internet, vidéos, photos, réseaux sociaux...

Un référent Cordée de la réussite a-t-il été nommé en établissement ? *

Oui Non

Rapports d'activités 2025-2026 du/des référent(s) Cordée de la réussite :

Vous pouvez téléverser ici le ou les rapports d'activité du (ou des référent(s) Cordée de la réussite.

Si le rapport d'activité concerne plusieurs Cordées de la réussite, n'oubliez pas de le téléverser dans chacun des bilans que vous remplirez.



[Ajouter un élément à « Rapports d'activités 2025-2026 du/des référent\(s\) Cordée de la réussite »](#)

En 2025-2026, le programme d'actions a-t-il été co-construit entre la tête de Cordée et les établissements encordés ? *

Oui Non

En qualité d'établissement encordé, décrivez les instances et outils de co-pilotage mises en place pour mettre en oeuvre la Cordée de la réussite : *

Exemples : réunions, outils de suivi, outils de partage d'information, bilans...

Bilan qualitatif (2)

2.2. Bilan des actions menées dans le cadre de la Cordée 2025-2026

En qualité d'établissement encordé, avez-vous procédé à l'identification des élèves bénéficiaires de la Cordée de la réussite dans la base SIÈCLE-BEE ? *

Oui Non

Focus sur l'identification des élèves sur SIÈCLE-BEE

Il vous appartient, en tant que chef d'établissement, d'enregistrer dans Siècle-BEE un dispositif Cordées pour tous les élèves bénéficiaires du dispositif Cordées de la réussite au plus tard en

novembre-décembre de l'année scolaire concernée pour tous les élèves bénéficiant d'au moins une action dans le cadre de ce dispositif.

Cette saisie est essentielle pour assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement. De plus, cela permet au cycle terminal de valoriser dans Parcoursup, la scolarité de ces élèves encordés.

Pour mémoire, l'article 37 de la loi LPR du 24 décembre 2020 permet aux formations d'accueil de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures, de tenir compte de la

participation des bacheliers aux dispositifs, de type Cordées de la réussite mis en place entre les établissements d'enseignement pour garantir l'égalité des chances.

Il est donc nécessaire que ces enregistrements aient lieu dans Siècle-BEE en amont de la remontée Siècle des élèves dans Parcoursup.

Bilan qualitatif : récapitulatif

Têtes de Cordées

- Co-construction et instances de pilotage
- Comparaison entre bilan et prévisions: nombre d'établissements partenaires, nombre de bénéficiaires
- Évaluation des actions
- Communication / valorisation

Établissements encordés

- Co-construction et instances de pilotage
- Identification des élèves sur SIECLE-BEE
- Évaluation des actions
- Communication auprès des équipes, des élèves et des familles

**Merci de votre attention
et
de votre mobilisation!**